# Le Feu [de l’Enfer] ne touchera pas deux types d’œil : un œil qui a pleuré par crainte d’Allah et un œil qui a passé la nuit à monter la garde dans la voie d’Allah.

Ibn ‘Abbâs (qu'Allah l'agrée, lui et son père) a dit : « J’ai entendu le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) dire : « Le Feu [de l’Enfer] ne touchera pas deux types d’œil : un œil qui a pleuré par crainte d’Allah et un œil qui a passé la nuit à monter la garde dans la voie d’Allah. »

[Authentique] [Rapporté par At-Tirmidhî]

Le Feu de l’Enfer ne touchera pas un œil qui a pleuré par crainte d’Allah. En effet, quand l’individu se rappelle de la grandeur d’Allah et du pouvoir qu’Il a sur Ses sujets, mais aussi lorsqu’il se rappelle son propre cas et la négligence dont il fait preuve à l’égard d’Allah, Exalté soit-Il, alors il pleure en espérant Sa clémence et en redoutant Son courroux et Sa punition. Cette attitude lui vaut la promesse d’être épargné du Feu de l’Enfer. Un autre œil sera également à l’abri du Feu : l’œil d’une personne qui a passé la nuit à monter la garde dans la voie d’Allah, aux postes frontières du monde musulman, ou là où les combats ont lieu, dans le but de protéger les vies des musulmans. Lorsque le Prophète (sur lui la paix et le salut) dit que le Feu ne les touchera pas, il ne mentionne qu’une partie du corps pour parler de son ensemble. Cela signifie donc que celui qui pleure par crainte d’Allah ou passe la nuit à monter la garde dans la voie d’Allah, Allah épargnera à son corps [entier] d’entrer en Enfer.

https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/3733

النجاة الخيرية
ALNAJAT CHARITY
لجنة الدعوة الإلكترونية
EDC E-Da'wah Committee